

CERTIFICATION RAINFOREST ALLIANCE

Une étape cruciale vers la conformité
au RDUE



La course est lancée pour répondre aux exigences du Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) d'ici décembre 2024. Entreprises de café et de cacao, vous pouvez considérer Rainforest Alliance comme votre partenaire relais dans ce sprint. Ce règlement représente un bond en avant ambitieux, soyez assurées que nous sommes prêts à exploiter tout le potentiel de nos systèmes et de nos offres pour vous aider à atteindre la conformité.

Les entreprises, en particulier dans le secteur agroalimentaire, ont un rôle moteur à jouer pour éliminer la déforestation de leurs chaînes d'approvisionnement. Et maintenant, avec le RDUE et d'autres lois strictes sur la diligence raisonnée à travers le monde, elles seront mieux à même de définir et de mener des activités ambitieuses sans déforestation.

Avec plus de 35 ans d'expérience dans la lutte contre la déforestation tropicale, Rainforest Alliance est prête à tirer parti de ses solides outils de certification et de diligence raisonnée pour aider ses partenaires du café et du cacao à se conformer au RDUE d'ici le 30 décembre 2024. À cette date, les entreprises et, par association, les agriculteurs auprès desquels elles s'approvisionnent devront être prêts à prouver que leurs produits ne proviennent pas de terres déboisées après le 31 décembre 2020.

Le programme de certification Rainforest Alliance est déjà équipé d'une gamme d'outils et de systèmes – telles nos cartes automatisées innovantes d'évaluation des risques liés à la déforestation – qui peuvent fournir aux entreprises les informations complémentaires nécessaires à la conformité et à leurs évaluations des risques. Nous sommes heureux d'offrir ces mécanismes sans frais supplémentaires à nos partenaires certifiés dans la chaîne d'approvisionnement.

SOUTENIR LA CONFORMITÉ AU RDUE DE LA PLANTATION AU DISTRIBUTEUR

À l'avenir, les entreprises devront fournir aux autorités nationales compétentes des preuves de leur processus de diligence raisonnée, y compris des informations pertinentes sur leur chaîne d'approvisionnement (telles que des géodonnées et des évaluations des risques). Elles devront également montrer qu'elles disposent d'un système pour évaluer et atténuer les risques de déforestation dans les chaînes d'approvisionnement certifiées et non certifiées. Heureusement, le RDUE est déjà étroitement aligné sur l'approche intégrée dans notre programme de certification avec toutefois quelques différences mineures mais cruciales entre certaines exigences.

Nos équipes d'experts accélèrent les ajustements nécessaires pour s'assurer que nos systèmes et outils puissent répondre à vos besoins RDUE dans deux domaines essentiels:

- **Pour les agriculteurs: critères RDUE pour les titulaires de certificats de cacao et café.**

À partir du 15 janvier 2024, les agriculteurs pourront sélectionner dans la plateforme de certification Rainforest Alliance (RACP) des critères spécifiques alignés sur les exigences RDUE. Les titulaires de certificat agricole qui choisiront ces critères ne pourront plus utiliser notre allocation actuelle pour la « conversion mineure » de terres à des fins agricoles (voir l'[annexe chapitre 6 : Environnement](#)) après la date butoir du RDUE.

- **Pour les entreprises: Preuves en appui de la conformité.**

La traçabilité est l'épine dorsale de la certification Rainforest Alliance. Notre système offre déjà des options de traçabilité complètes et, d'ici le 30 décembre 2024, toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement – y compris les producteurs, les importateurs, les fabricants, les marques et les distributeurs qui s'approvisionnent en cacao ou en café certifié Rainforest Alliance par le biais de chaînes d'approvisionnement à identité préservée ou à identité mixte – auront la possibilité d'identifier les titulaires de certificats agricoles qui ont sélectionné les critères RDUE dans RACP. Les utilisateurs peuvent choisir d'accéder aux données (y compris les données de géolocalisation précises) nécessaires pour se conformer à leurs obligations en matière de RDUE.

COMMENT VOTRE ENTREPRISE PEUT-ELLE SE PRÉPARER ?

Pour respecter l'échéance de décembre 2024, les entreprises devraient immédiatement prendre les quatre mesures suivantes pour faciliter la conformité.

- 1. Priorisez les audits « identité préservée » :**
Prenez des mesures immédiates pour améliorer les efforts de traçabilité de votre entreprise afin d'inclure les volumes d'identité préservée et d'identité préservée mixte.
- 2. Impliquez vos sources agricoles et autres fournisseurs:**
Incitez vos fournisseurs agricoles à sélectionner les exigences alignées sur le RDUE dans RACP et assurez-vous qu'ils saisissent l'importance de ces choix. Encouragez les autres fournisseurs à faire de même et à améliorer leurs efforts de traçabilité afin d'inclure des audits d'identité préservée et d'identité préservée mixte.
- 3. Facilitez la collecte de géodonnées au niveau des plantations :** Soutenez activement vos sources d'approvisionnement dans la collecte et la soumission de données géospatiales conformément aux exigences du RDUE. Une fois ces données téléchargées, Rainforest Alliance peut croiser avec précision la déforestation et la conversion post-2020 avec nos cartes des risques de déforestation, une ressource clé que votre entreprise pourra utiliser en appui au document de conformité.
- 4. Clarifiez les avantages de la certification:**
Assurez-vous que les parties prenantes internes et externes ont une compréhension complète de la façon dont la certification Rainforest Alliance peut vous être bénéfique, à vous et à votre chaîne d'approvisionnement, pour vous conformer au RDUE.



EN SAVOIR PLUS :

Consultez notre [FAQ](#) complète sur la manière dont Rainforest Alliance soutient la conformité RDUE de la plantation au distributeur.

Découvrez nos autres chemins vers des [chaînes d'approvisionnement sans déforestation](#).

